



Abus de faiblesse sur personne vulnérable

Par **daniclo**, le **10/08/2019** à **12:06**

BONJOUR marque de politesse

Un ami agé de 79 ans, a été escroqué de plusieurs milliers d'Euros
par des prostituées Africaines,

Ces sommes d'argent ayant été versées en espèces il n'existe
aucun recours. ces femmes n'étant pas solvables;

N'existe-t-il aucune loi pour mettre ces personnes hors d'état de nuire.

Peut-on les confronter avec la famille. Merci

Par **amajuris**, le **10/08/2019** à **13:17**

bonjour,

quand une personne est vulnérable, il est possible de demander son placement sous une
mesure de protection de majeurs incapables comme la tutelle ou la curatelle.

personne n'a obligé votre ami à dépenser son argent avec des prostituées.

de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son argent y compris le dilapider, la

loi ne peut pas l'interdire.

y-a-t-il eu violence ou autres moyens de pression pour contraindre votre ami à verser cet argent à ces personnes.

salutations